

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2014

A une séance ordinaire tenue le 15 septembre 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

| | |
|---------------------------|--|
| Son honneur le maire | Jacques Gariépy |
| Mesdames les conseillères | Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine |
| Messieurs les conseillers | Luc Leblanc Normand Leroux |

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

| | |
|----------------------|-----------------|
| Le directeur général | Jean Beaulieu |
| Le greffier | Normand Patrice |

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 505-09-2014
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé en retirant le point 4.1 et en ajoutant le point 14-9 «Souper-bénéfice François Marcil»:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 18 et 25 août 2014**
- 4- **Règlements**
 - 4.1- ~~Consultation : amendement règlement de zonage 222-2008 afin d'autoriser des enseignes de type panneaux sandwich en ardoise noire (Règlement 222-X-08-2014)~~
 - 4.2- Adoption second projet : Amendement au règlement de zonage concernant les matériaux de finition extérieure autorisés dans les zones CVG 230, CVG 232 et CVG 234 (*Projet de règlement 222-W-07-2014*)

4.3-Avis de motion : règlement d'emprunt remplacement du pont chemin des Skieurs (590 813 \$) (*Règlement 405-2014*)

4.4-Avis de motion : Amendement au règlement de circulation et de stationnement pour retirer l'arrêt direction nord sur la rue de l'Église angle Rivière-à-Simon et interdire le stationnement sur trente mètres côté est de la rue Saint-Jacques angle Principale (SQ-03M-2014)

5- Soumissions

5.1-Résultat des soumissions pour les services professionnels d'ingénieurs pour la réfection chemin Lac Millette

6- Administration et Finances

6.1-Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- Sécurité publique

7.1-Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 31 août 2014

8- Travaux publics et génie

8.1-Acquisition d'un camion nacelle

8.2-Paiement de facture remplacement d'un moteur sur camion Ford F-550

8.3-Subvention du député concernant le pavage 2014

9- Environnement

9.1-Engagement de la Ville de Saint-Sauveur à débiter la collecte des matières organiques avant le 1^{er} mai 2016

9.2-Contribution additionnelle à Tricentris centre de TRI pour l'année 2014 selon la clause 1.4.2 de l'entente (14 808,15 \$ incluant les taxes)

10- Urbanisme (10.1 à 10.14 : *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 2 septembre 2014*)

10.1-97, avenue Alary : Démolition, plans 2014-154

10.2-78, avenue de l'Église : Revêtement de la toiture, plans 2014-156

10.3-195, rue Principale : Galerie avant, plans 2014-157

10.4-339, rue Principale : « Restaurant Maestro » Finition extérieure à l'arrière, plans 2014-158

10.5-434, rue Principale : Terrasse et toiture, plans 2014-159

10.6-163, rue Principale : « Restaurant le Jardin Lee » Couleur des cadrages de fenêtres et de portes, plans 2014-160

10.7-158, rue Principale : « Pizza St-Sauveur » Rideaux de la terrasse, plans 2014-166

- 10.8-19, avenue Lafleur Nord : Revêtement de la toiture, plans 2014-168
- 10.9-9, avenue Lanning, local 101 : « Vitrierie des Monts » Enseignes à plat et communautaire, plans 2014-161
- 10.10-14 G, avenue des Seigneurs : « Studio Sattva » Enseigne à plat, plans 2014-162
- 10.11-249, rue Principale : « Bagel et Benedict » Enseigne à plat et auvent, plans 2014-163
- 10.12-200, rue Principale, local 21 : « Dr Nicole Marois D.O. ostéopathe » Enseigne suspendue, plans 2014-164
- 10.13-158, rue Principale : « Pizza St-Sauveur » Modification de l'enseigne sur poteau et auvent, plans 2014-165
- 10.14-163, rue Principale : « Restaurant le Jardin Lee » Lettrage, plans 2014-167
- 10.15-Dérogation mineure 100, chemin des Belles-Montagnes (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.16-Dérogation mineure 15, chemin du Mont-Bois-Vert (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.17-Dérogation mineure 266, chemin du Lac-des-Chats (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.18 Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 août 2014

11- Vie Communautaire

- 11.1- Politique de soutien pour les activités sportives

12- Ressources Humaines

- 12.1- Embauche d'un pompier à temps partiel pour un remplacement

13- Correspondance

- 13.1- Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire concernant la taxe d'accise sur l'essence (dépôt)
- 13.2- Demande d'appui de la candidature St-Jérôme/Mirabel pour les Jeux du Québec Hiver 2017
- 13.3- Souper Gala des grands chefs au profit de la Société Canadienne du Cancer le 31 octobre 2014

14-Points nouveaux

- 14.1- Embauche d'un pompier à temps partiel pour un remplacement
- 14.2- 86 rue Robert : Revêtement de la toiture, plans 2014-0647
- 14.3- Avis de motion : amendement règlement de zonage 222-2008 afin d'autoriser des enseignes de type panneaux sandwich en ardoise noir (Règlement 222-Y-09-2014)

- 14.4- Projet de règlement : amendement règlement de zonage 222-2008 afin d'autoriser des enseignes de type panneaux sandwich en ardoise noir (Règlement 222-Y-09-2014)
- 14.5- Avis de motion : amendement règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008 (PIIA) concernant les enseignes de type panneaux sandwich
- 14.6- Projet de règlement : amendement règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008 (PIIA) concernant les enseignes de type panneaux sandwich
- 14.7-Avis de motion : amendement règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 concernant les enseignes de type panneaux sandwich (Règlement 258-E-09-2014)
- 14.8-Projet de règlement : amendement règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 concernant les enseignes de type panneaux sandwich (Règlement 258-E-09-2014)
- 14.9-Souper-bénéfice François Marcil

15-Période de questions du public (L.C.V. 322)

16-Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 506-09-2014
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2014 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 507-09-2014
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2014

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2014 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 508-09-2014
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-W-07-2014 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 juillet 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 juillet 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 juillet 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 18 août 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et résolu unanimentement;

QUE : Le second projet de règlement numéro 222-W-07-2014 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

AVIS DE MOTION 509-09-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO 405-2014
REMPLACEMENT DU PONT CHEMIN DES SKIEURS
ET UN EMPRUNT DE 590 813 \$

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 405-2014 décrétant le remplacement du pont du chemin des Skieurs et d'un emprunt au montant de 590 813 \$. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 510-09-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-03M-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

Madame la conseillère Caroline Vinet donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-03M-2014 décrétant le retrait de l'arrêt direction nord sur la rue de l'Église angle Rivière-à-Simon pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril et interdire le stationnement sur trente mètres côté est de la rue Saint-Jacques angle Principale. Monsieur/Madame le conseiller/la conseillère demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 511-09-2014
RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES:
BUREAU DE PROFESSIONNELS :
TRAVAUX D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE VOIRIE
CHEMIN DU LAC MILLETTE

ATTENDU : L'ouverture des soumissions, en référence au mandat de services professionnels pour des travaux d'égouts, d'aqueduc et de voirie sur le chemin du Lac Millette entre la rue Des Monts et la rue De Touraine en date du 14 juillet 2014;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu sept (7) soumissions;

ATTENDU : Que cet appel d'offres est assujéti au système de pondération à deux enveloppes conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* incluant l'obligation de former un comité de sélection;

ATTENDU : La recommandation du comité de sélection;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus de la Ville qui pourra être renfloué lors de l'adoption prochaine d'un règlement d'emprunt pour les travaux remboursable en partie par la subvention TECQ;

ATTENDU : le rapport au conseil du directeur général en date du 12 septembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le mandat de services de professionnels des travaux d'égouts, d'aqueduc et de voirie sur le chemin du Lac Millette entre la rue Des Monts et la rue De Touraine est accordé à CDGU inc le soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé et pour un montant total de 15 981,53 \$ (taxes incluses).

RÉSOLUTION 512-09-2014
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 11 septembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 37357 à 37581) pour la période du 14 août au 10 septembre 2014 au montant de 511 654,29 \$ est acceptée.

COMMENTAIRE 513-09-2014
STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

Les statistiques des interventions par le service des incendies en août 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 45 interventions durant le mois dont, entre autre, 9 entraides, 4 feu à ciel

ouvert, 2 feux de bâtiments, 7 senteurs de fumée apparente, 4 feux d'installation électrique et 5 systèmes d'alarme en opération.

RÉSOLUTION 514-09-2014
ACQUISITION D'UN CAMION NACELLE

ATTENDU La recommandation de la commission des travaux publics et génie en date du 25 août 2014;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 3 septembre 2014;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de roulement de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: Le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à procéder avec l'acquisition d'un camion nacelle usagé de la firme Gaévan Hino Québec au montant de 20 000 \$ taxes en sus et qu'il soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 515-09-2014
PAIEMENT DE FACTURE REMPLACEMENT
MOTEUR CAMION FORD F-550

ATTENDU La nécessité de remplacer le moteur sur un camion Ford F-550 suite à un bris majeur;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Elite Ford les frais d'acquisition d'un moteur reconditionné soit 19 718,21 \$ incluant les taxes et d'appliquer à ce paiement un crédit de 5 173,88 \$ incluant les taxes pour la récupération du vieux moteur.

RÉSOLUTION 516-09-2014
DEMANDE DE SUBVENTION
PAVAGE 2014

ATTENDU Les travaux de pavage de la Ville de Saint-Sauveur pour 2014 sur les routes suivantes : partie de Côte Saint-Gabriel ouest, partie de Chemin de Papineau Sud, Chemin du Gros-Bec, Chemin du Boisé et partie Rue de l'Église ;

ATTENDU Que le coût total des travaux de pavage s'élève à 726 961,52 \$ incluant les taxes;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: Les dits travaux de pavage ont été effectués à la satisfaction du conseil municipal et demande est faite au Ministère des

Transports de verser à la Ville de Saint-Sauveur la subvention prévue.

RÉSOLUTION 517-09-2014
ENGAGEMENT DE LA VILLE À DÉBUTER
LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES
AVANT LE 1^{ER} MAI 2016

ATTENDU La politique provinciale imposant à toutes les municipalités de procéder avec la collecte des matières organiques;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur s'engage à débiter au plus tard le 1^{er} mai 2016 la collecte des matières organiques.

RÉSOLUTION 518-09-2014
CONTRIBUTION ADDITIONNELLE TRICENTRIS
POUR L'ANNÉE 2014

ATTENDU La clause 1.4.2 de l'entente de la Ville de Saint-Sauveur avec le centre de tri Tricentris stipulant que sur demande de ce dernier la Ville contribuerait une somme additionnelle au centre de tri pour son opération;

ATTENDU La décision du conseil d'administration de Tricentris du 25 août d'appliquer la clause 1.4.2;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur remette à Tricentris centre de tri la somme de 14 808,15 \$ incluant les taxes le tout en respect avec la clause 1.4.2 de l'entente entre la Ville et Tricentris.

RÉSOLUTION 519-09-2014
97, AVENUE ALARY
DÉMOLITION, PLANS 2014-154

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0536 présentée le 12 août 2014 pour la propriété du 97, avenue Alary;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 septembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-154, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande

de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété du 97, avenue Alary.

RÉSOLUTION 520-09-2014
78, AVENUE DE L'ÉGLISE
REVÊTEMENT DE LA TOITURE, PLANS 2014-156

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0581 présentée le 11 août 2014 pour la propriété du 78, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 septembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-156, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 78, avenue de l'Église.

RÉSOLUTION 521-09-2014
195, RUE PRINCIPALE
GALERIE AVANT, PLANS 2014-157

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0517 présentée le 6 août 2014 pour la propriété du 195, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 septembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-157, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 195, rue Principale.

RÉSOLUTION 522-09-2014
339, RUE PRINCIPALE : « RESTAURANT MAESTRO »
FINITION EXTÉRIEURE À L'ARRIÈRE, PLANS 2014-158

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0585 présentée le 25 août 2014 pour la propriété du 339, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 septembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-158, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 339, rue Principale.

RÉSOLUTION 523-09-2014
434, RUE PRINCIPALE
TERRASSE ET TOITURE, PLANS 2014-159

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0882 présentée le 25 août 2014 pour la propriété du 434, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 septembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

ATTENDU l'objectif qui prévoit une intégration architecturale optimale de toutes les interventions assujetties;

ATTENDU l'objectif qui prévoit la préservation de l'unité architecturale dans l'échelle des constructions, les formes, matériaux et éléments décoratifs;

ATTENDU le critère qui prévoit qu'une terrasse s'intègre par son emplacement, sa forme et son traitement architectural à l'architecture du bâtiment qu'elle dessert et aux aménagements extérieurs;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2014-159, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction, pour la propriété du 434, rue Principale, aux motifs suivants :

- L'insertion d'une partie de terrasse ceinturée dans l'espace prévu comme accès au bâtiment, de même que le désaxement de l'escalier menant à l'entrée, diminuent la qualité architecturale de l'ensemble;
- Le traitement proposé pour la délimitation entre l'espace d'accès au bâtiment et celui de la terrasse commerciale réduit la qualité architecturale de l'ensemble.

RÉSOLUTION 524-09-2014
163, RUE PRINCIPALE : « RESTAURANT LE JARDIN LEE »
COULEUR DES CADRAGES DE FENÊTRES ET DE PORTES,
PLANS 2014-160

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0614 présentée le 25 août 2014 pour la propriété du 163, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 septembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-160, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 163, rue Principale.

RÉSOLUTION 525-09-2014
158, RUE PRINCIPALE : « PIZZA ST-SAUVEUR »
RIDEAUX DE LA TERRASSE, PLANS 2014-166

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0453 présentée le 25 août 2014 pour la propriété du 158, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 septembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-166, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande

de permis de construction pour la propriété du 158, rue Principale.

RÉSOLUTION 526-09-2014
19, AVENUE LAFLEUR NORD
REVÊTEMENT DE LA TOITURE, PLANS 2014-168

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0609 présentée le 2 septembre 2014 pour la propriété du 19, avenue Lafleur Nord;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 septembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-168, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 19, avenue Lafleur Nord.

RÉSOLUTION 527-09-2014
9, AVENUE LANNING, LOCAL 101 : « VITRERIE DES MONTS »
ENSEIGNES À PLAT ET COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-161

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0575 présentée le 21 août 2014 pour la propriété du 9, avenue Lanning, local 101;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 septembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-161, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 9, avenue Lanning, local 101.

RÉSOLUTION 528-09-2014
14 G, AVENUE DES SEIGNEURS : « STUDIO SATTVA »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2014-162

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0539 présentée le 6 août 2014 pour la propriété du 14 G, avenue des Seigneurs;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 septembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-162, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 14 G, avenue des Seigneurs.

RÉSOLUTION 529-09-2014
249, RUE PRINCIPALE : « BAGEL ET BENEDICT »
ENSEIGNE À PLAT ET AUVENT, PLANS 2014-163

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0558 présentée le 18 août 2014 pour la propriété du 249, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 septembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-163, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 249, rue Principale.

RÉSOLUTION 530-09-2014
200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 21 :
« DR NICOLE MAROIS D.O. OSTÉOPATHE »
ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2014-164

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 au certificat d'autorisation 2014-0557 pour la propriété du 200, rue Principale, local 21;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 septembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-164, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien au certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200, rue Principale, local 21.

RÉSOLUTION 531-09-2014
158, RUE PRINCIPALE : « PIZZA ST-SAUVEUR »
MODIFICATION DE L'ENSEIGNE SUR POTEAU ET AUVENT,
PLANS 2014-165

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0583 présentée le 21 août 2014 pour la propriété du 158, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 septembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-165, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 158, rue Principale.

RÉSOLUTION 532-09-2014
163, RUE PRINCIPALE : « RESTAURANT LE JARDIN LEE »
LETTRE, PLANS 2014-167

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 au certificat d'autorisation 2014-0545 pour la propriété du 163, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 septembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-167, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien au certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 163, rue Principale.

RÉSOLUTION 533-09-2014
DÉROGATION MINEURE
100, CHEMIN DES BELLES-MONTAGNES

ATTENDU La résolution 478-08-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 20 août 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 130 du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre l'installation d'une piscine creusée à 9,10 m de la ligne des hautes eaux au lieu de 15 m.

RÉSOLUTION 534-09-2014
DÉROGATION MINEURE
15, CHEMIN DU MONT-BOIS-VERT

ATTENDU La résolution 479-08-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 20 août 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre la construction d'un abri d'auto détaché du bâtiment principal en cour avant.

RÉSOLUTION 535-09-2014
DÉROGATION MINEURE
266, CHEMIN DU LAC-DES-CHATS

ATTENDU La résolution 480-08-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 20 août 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 249 du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre un agrandissement sur pieux de 2,45 m x 3,74 m à 8,65 m de la ligne des hautes eaux au lieu de 15 m, à la condition que le revêtement extérieur s'agence à l'existant en termes de matériau et couleur, exception faite du pignon de toit.

COMMENTAIRE 536-09-2014
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois d'août 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 92 permis d'émis pour un total de 4 136 000 \$ soit un total à date pour l'année 2014 de 15 191 500 \$ comparativement à 17 845 000 \$ pour la même période en 2013.

RÉSOLUTION 537-09-2014
POLITIQUE DE SOUTIEN
POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES

ATTENDU La recommandation de la Commission de la vie communautaire en date du 27 août 2014 sous le numéro VC-05-09-14;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur a une politique de soutien pour les citoyens de Saint-Sauveur qui inscrivent leurs enfants de 17 ans et moins à des activités sportives offertes par une autre municipalité ou un organisme affilié à une municipalité, si cette activité n'est pas offerte par la Ville de Saint-Sauveur. Les activités doivent se dérouler dans les municipalités des MRC suivantes : les Pays-d'en-Haut, les Laurentides et la Rivière-du-Nord.

Le citoyen doit compléter le formulaire de demande disponible au Service de la vie communautaire et avoir en main son reçu original et une preuve de résidence. La Ville de Saint-Sauveur s'engage à rembourser la différence du coût d'inscription entre le tarif résident et le tarif non-résident jusqu'à un maximum de 150 \$ par enfant, par activité et par année. Le remboursement sera effectué à la fin de la saison ou de la session.

La Ville se réserve le droit de refuser toute demande qui ne correspond pas à sa politique.

RÉSOLUTION 538-09-2014
EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL
POUR UN REMPLACEMENT

ATTENDU Suite à la démission d'un pompier à temps partiel, il est nécessaire de procéder à son remplacement;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des incendies en date du 3 septembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le directeur du service des incendies soit autorisé à retenir les services de Monsieur Cédric Lacoursière-Chesnay à titre de pompier à temps partiel avec une période de probation de douze (12) mois selon les termes de l'entente de travail en vigueur.

RÉSOLUTION 539-09-2014
APPUI À LA CANDIDATURE ST-JÉRÔME/MIRABEL
JEUX DU QUÉBEC HIVER 2017

Considérant La volonté des villes de Saint-Jérôme et Mirabel d'obtenir l'organisation de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2017;

Considérant Que le Cégep de Saint-Jérôme et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sont des partenaires privilégiés dans l'organisation des Jeux;

Considérant Que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

Considérant L'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

Considérant Que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

Considérant Que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

Considérant Que les Jeux du Québec est un événement mobilisateur pour les jeunes des Laurentides, tant pour leur participation comme athlète que comme bénévole;

Considérant Que le partenariat et l'entraide sont l'axe central de ces Jeux;

Considérant La capacité des villes de Saint-Jérôme et Mirabel, en collaboration avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord et le Cégep de Saint-Jérôme et de leurs partenaires, à présenter cet événement;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur appuie la candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec Hiver 2017.

RÉSOLUTION 540-09-2014
SOUPER GALA DES GRANDS CHEFS AU PROFIT

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 9 septembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets pour le Souper Gala des grands chefs au profit de la Société Canadienne du Cancer qui se tiendra le 31 octobre 2014 et ce, à raison de 250 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 541-09-2014 **EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL** **POUR UN REMPLACEMENT**

ATTENDU Suite à la démission d'un pompier à temps partiel, il est nécessaire de procéder à son remplacement;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des incendies en date du 11 septembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le directeur du service des incendies soit autorisé à retenir les services de Monsieur Jérémy Groulx Marier à titre de pompier à temps partiel avec une période de probation de douze (12) mois selon les termes de l'entente de travail en vigueur.

RÉSOLUTION 542-09-2014 **86, RUE ROBERT** **REVÊTEMENT DE LA TOITURE**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0647 présentée le 9 septembre 2014 pour la propriété du 86, rue Robert;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance extraordinaire du 10 septembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve la proposition de bardeaux d'asphalte Mystique 42, couleur taupe de la compagnie BP, déposée en soutien à la demande de permis de construction 2014-0647 pour la propriété du 86, rue Robert.

AVIS DE MOTION 543-09-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-Y-09-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-Y-09-2014 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 afin d'autoriser des enseignes de type panneaux sandwich en ardoise noir d'une dimension maximale de 0,33 mètre par 0,69 mètre avec une hauteur maximum de 1 mètre pour tous les usages commerciaux. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 544-09-2014
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-Y-09-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-Y-09-2014 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 afin d'autoriser des enseignes de type panneaux sandwich en ardoise noir d'une dimension maximale de 0,33 mètre par 0,69 mètre avec une hauteur maximum de 1 mètre pour tous les usages commerciaux est adopté.

AVIS DE MOTION 545-09-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO 225-C-09-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT RELATIF
AUX PLANS D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 225-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 225-C-09-2014 décrétant un amendement au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008 concernant les enseignes de type panneaux sandwich. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 546-09-2014
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 225-C-09-2014 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 225-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 225-C-09-2014 décrétant un amendement au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008 concernant les enseignes de type panneaux sandwich est adopté.

AVIS DE MOTION 547-09-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO 258-E-09-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 258-2009

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 258-E-09-2014 décrétant un amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 concernant les enseignes de type panneaux sandwich. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 548-09-2014
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 258-E-09-2014 AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 258-2009

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 258-E-09-2014 décrétant un amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 concernant les enseignes de type panneaux sandwich est adopté.

RÉSOLUTION 549-09-2014
SOUPER BÉNÉFICE FRANÇOIS MARCIL

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur participe au souper bénéfique annuel François Marcil qui se tiendra le 15 octobre 2014 en faisant l'acquisition de 4 billets à raison de 160 \$ l'unité au profit de la Maison des Jeunes et au profit du Garde Manger.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 550-09-2014
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Jacques Gariépy
Maire